



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1995/60/Add.1  
24 février 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante et unième session  
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES  
OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS LES PAYS  
ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Violations des droits de l'homme dans l'île papouane-néo-guinéenne  
de Bougainville

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction . . . . .	1	2
I. PREMIERE VISITE DU REPRESENTANT DU SECRETARE GENERAL . . . . .	2 - 4	2
II. EVOLUTION DE LA SITUATION ENTRE LA PREMIERE ET LA SECONDE VISITE DU REPRESENTANT DU SECRETARE GENERAL . . . . .	5 - 8	3
III. SECONDE VISITE DU REPRESENTANT DU SECRETARE GENERAL	9 - 14	4
IV. CONCLUSIONS . . . . .	15	5

### Introduction

1. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 1994/81 de la Commission des droits de l'homme, le Secrétaire général a proposé au Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de dépêcher sur place un représentant aux fins d'y tenir des consultations qui l'aideraient à décider de l'utilité de nommer un représentant spécial auquel serait confié le mandat spécifié dans ladite résolution. Il a nommé à cette fin M. Francesc Vendrell, directeur de la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique du Département des affaires politiques. Le présent rapport doit être lu en conjonction avec le document E/CN.4/1995/60.

#### I. PREMIERE VISITE DU REPRESENTANT DU SECRETAIRE GENERAL

2. Ayant reçu l'accord du gouvernement, M. Vendrell s'est rendu en Papouasie-Nouvelle-Guinée où il est resté du 8 au 12 août 1994. Au cours de cette visite, il s'est entretenu avec Sir Julius Chan, alors vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et du commerce, M. Michael Ogio, alors ministre d'Etat pour Bougainville auprès du Premier Ministre, et avec d'autres personnalités gouvernementales. Il a aussi rencontré le médiateur de l'époque, Sir Charles Maino, ainsi que le chef et des dirigeants du parti d'opposition d'alors "Opposition Front Bench". Sur la suggestion du gouvernement, M. Vendrell a effectué une courte visite à Buka, île qui se trouve juste au nord de Bougainville et qui fait également partie de la province papouane-néo-guinéenne des Salomon du Nord, où il a rencontré l'Administrateur, M. Sam Tulo, et d'autres personnalités de la province qui, depuis l'éclatement du conflit à Bougainville en 1989 et la suspension du gouvernement provincial qui s'en est suivie, a été placée sous l'autorité directe du gouvernement central.

3. Les entretiens qui ont eu lieu entre des représentants du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et M. Vendrell ont eu pour thème central la situation à Bougainville en ce qui concerne, en particulier, les droits de l'homme, les mesures prises ou envisagées par le gouvernement pour ménager une solution politique globale au conflit et la coopération future entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'ONU, notamment avec les divers mécanismes auxquels des rapports doivent être présentés sur la situation des droits de l'homme.

4. Le vice-premier ministre, Sir Julius Chan a informé M. Vendrell de la volonté de son gouvernement de trouver une solution politique au conflit à Bougainville, de ses contacts avec des représentants du Gouvernement provisoire de Bougainville à Honiara, dans les îles Salomon, et de son intention de convoquer prochainement une réunion de haut niveau avec des représentants du Gouvernement provisoire de Bougainville ainsi qu'avec ceux de l'Armée révolutionnaire de Bougainville. Le vice-ministre l'a aussi informé que son gouvernement était disposé à maintenir des contacts avec le Secrétaire général et à recevoir une deuxième visite d'un représentant du Secrétaire général avant la cinquante et unième session de la Commission des droits de l'homme.

## II. EVOLUTION DE LA SITUATION ENTRE LA PREMIERE ET LA SECONDE VISITE DU REPRESENTANT DU SECRETAIRE GENERAL

5. Après le changement de gouvernement intervenu en Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a conduit à la formation d'un nouveau gouvernement de coalition présidé par Sir Julius Chan, des contacts ont été renoués entre le Gouvernement papouan-néo-guinéen, l'Armée révolutionnaire de Bougainville et le Gouvernement provisoire de Bougainville à Tambea, aux îles Salomon, les 26 et 27 août 1994, en préparation d'une réunion à Honiara, les 2 et 3 septembre 1994, entre le premier ministre papouan-néo-guinéen, Sir Julius Chan, et le Commandant de l'Armée révolutionnaire de Bougainville, M. Sam Kauona. La réunion s'est terminée par la signature des engagements d'Honiara en vertu desquels les deux parties sont convenues de déclarer un cessez-le-feu, de déployer la Force régionale de maintien de la paix du Pacifique Sud dans l'île papouane-néo-guinéenne de Bougainville, de lever le blocus et de convoquer une conférence de paix de Bougainville.

6. Conformément aux engagements d'Honiara, un accord de cessez-le-feu a été signé entre le Gouvernement papouan-néo-guinéen et l'Armée révolutionnaire de Bougainville le 8 septembre 1994, qui devait entrer en vigueur à minuit le 9 septembre 1994. (Le texte des engagements d'Honiara et de l'accord de cessez-le-feu sont reproduits dans la réponse du gouvernement à la Commission des droits de l'homme reproduite dans le rapport du Secrétaire général (E/CN.4/1995/60, chap. II, B et C.)

7. A la suite du déploiement de la Force de maintien de la paix du Pacifique Sud, la Conférence de paix de Bougainville s'est tenue le 10 octobre 1994 à Arawa, à Bougainville. A cette conférence, présidée par Sir George Lepping, ancien gouverneur général des îles Salomon, ont assisté plus de mille personnes, dont des membres bougainvilliens du Parlement papouan-néo-guinéen, les présidents des autorités provisoires de Bougainville - organes locaux de gouvernement établis par le gouvernement central dans les parties de l'île placées sous son contrôle - et des commandants de l'Armée révolutionnaire de Bougainville. Toutefois, les dirigeants de haut niveau de l'Armée révolutionnaire de Bougainville n'y ont pas assisté considérant qu'ils n'avaient pas été convenablement consultés sur la composition et le déploiement de la Force de maintien de la paix ni sur les arrangements pour la Conférence de paix prévue par les engagements d'Honiara et l'accord de cessez-le-feu, et que leur sécurité personnelle n'était pas garantie. Sur l'invitation du Vice-Premier Ministre papouan-néo-guinéen, le Secrétaire général a dépêché un observateur à la Conférence. Si la Conférence, qui a été ajournée le 14 octobre 1994, n'a pas atteint tous les objectifs qu'elle s'était fixés, elle a en tout cas permis à des Bougainvilliens venus des quatre coins de l'île de se réunir pour affirmer leur désir de paix et a été une importante contribution à la recherche d'une solution politique au conflit de Bougainville.

8. Le 25 novembre 1994, le Premier Ministre papouan-néo-guinéen et des représentants des autorités provisoires de Bougainville ont signé la Charte de Mirigini prévoyant la mise en place à Bougainville en mars 1995 au plus tard du gouvernement transitoire composé de membres désignés. Le Gouvernement transitoire de Bougainville, qui aurait des pouvoirs comparables à ceux d'un gouvernement provincial élu, sera composé d'une assemblée constituée de

responsables désignés par les Conseils de Chefs de chaque district. Elle jouera le rôle d'assemblée constituante chargée d'examiner la constitution du gouvernement de la province des Salomon du Nord après la conclusion d'un règlement négocié entre le gouvernement national et le Gouvernement transitoire de Bougainville.

### III. SECONDE VISITE DU REPRESENTANT DU SECRETAIRE GENERAL

9. Conformément à l'accord conclu en août 1994, le Représentant du Secrétaire général, accompagné par un fonctionnaire du Centre pour les droits de l'homme, a effectué une seconde visite en Papouasie-Nouvelle-Guinée, du 23 au 28 janvier 1995. Sur l'invitation du gouvernement, M. Vendrell a visité ensuite les îles Salomon du 29 au 31 janvier, puis il est revenu en Papouasie-Nouvelle-Guinée où il est resté du 1er au 3 février 1995. Pendant son séjour, le Représentant du Secrétaire général a rencontré Sir Julius Chan, premier ministre et ministre des affaires étrangères, M. Chris Haiveta, vice-premier ministre, Sir Michael Somare et Rabbi Namaliu, anciens-premiers Ministres, M. John Momis, ministre des communications, le général Tony Huaï, commandant de la Force de défense de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sir Arnold Amet, ministre de la justice, M. Simon Pentanu, médiateur, d'autres hautes personnalités du gouvernement, et le secrétaire général du Conseil des églises de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

10. Le représentant du Secrétaire général, accompagné par le fonctionnaire du Centre pour les droits de l'homme, a séjourné dans la province papouane-néo-guinéenne des Salomon du Nord, du 25 au 27 janvier 1995. A Buka, il a rencontré M. Sam Tulo, administrateur de la province, le commandant de l'opération de Bougainville de la Force de défense de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Nick Peniai, président de l'autorité provisoire du Siwai et M. Théodore Miriung, chef du Comité pour la paix du Nord Nasioi. A Bougainville, M. Vendrell s'est rendu dans les districts d'Arawa, de Buin, de Siwai et de Wakunai dont il a rencontré les responsables respectifs, les autorités provisoires, des chefs, des membres d'organisations féminines et des comités pour la paix ainsi que des chefs religieux et les commandants de l'Armée révolutionnaire de Bougainville à Buin et à Wakunai. La situation dans ces secteurs, que l'on peut au mieux qualifier de fluctuante, varie d'un district à l'autre pour ce qui est de l'influence respective de la Force de défense papouane-néo-guinéenne, de l'Armée révolutionnaire de Bougainville et des Forces de la résistance (milices composées en grande partie d'anciens combattants de l'Armée révolutionnaire de Bougainville, créées par le gouvernement central pour aider la Force de défense). Dans tous ces secteurs, le cessez-le-feu est largement respecté bien que l'Armée révolutionnaire de Bougainville ne se considère plus liée par cet accord dont les termes, selon elle, n'auraient pas été respectés par le gouvernement. Les écoles ont été rouvertes et quelques autres services essentiels sont en voie de rétablissement.

11. Bien que le Représentant du Secrétaire général n'ait pu, faute de temps, se rendre dans le centre de Bougainville, généralement considéré comme étant sous le contrôle total de l'Armée révolutionnaire de Bougainville, pendant son séjour à Honiara, aux îles Salomon, il a rencontré le commandant de l'Armée révolutionnaire de Bougainville, M. Sam Kauona, et le représentant du Gouvernement provisoire de Bougainville, M. Martin Miriori.

12. Entre autres questions soulevées par le Représentant du Secrétaire général lors de ses entrevues avec les autorités papouanes-néo-guinéennes figuraient les mesures prises par le gouvernement pour aboutir à une solution politique du conflit de Bougainville et les perspectives d'un règlement global, la situation des droits de l'homme dans l'Ile, la question de l'impunité des responsables présumés des violations des droits de l'homme, l'adhésion de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et, plus particulièrement, aux deux pactes internationaux dans ce domaine, la coopération entre le Gouvernement papouan-néo-guinéen et divers mécanismes de l'ONU auxquels des rapports doivent être présentés sur la situation des droits de l'homme et la création d'une commission nationale des droits de l'homme.

13. Le premier ministre, Sir Julius Chan, a réaffirmé la volonté de son gouvernement d'aboutir à un règlement politique pacifique du conflit de Bougainville, faisant valoir les mesures prises dans ce sens depuis la dernière visite de M. Vendrell et la mise en place prochaine du Gouvernement transitoire de Bougainville. Le Premier Ministre a aussi insisté sur la détermination de son gouvernement de ne pas tolérer de violations des droits de l'homme à Bougainville, sur son désir de renforcer la coopération de son gouvernement avec l'ONU et sur sa volonté d'envisager l'adhésion aux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'instituer une commission nationale des droits de l'homme qui serait créée par une loi du Parlement, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires. Le Premier Ministre s'est déclaré profondément déçu de ce que les dirigeants de l'Armée révolutionnaire de Bougainville n'aient pas, à son sens, respecté les engagements découlant pour eux des accords d'Honiara, et il a exprimé sa réticence à maintenir des contacts avec eux, considérant que le processus de paix qu'il avait mis en marche à Bougainville aboutirait en fin de compte à leur marginalisation.

14. Pratiquement tous les Bougainvilliens avec lesquels le Représentant du Secrétaire général s'est entretenu, bien que souvent critiques des actions passées aussi bien des forces de défense papouanes-néo-guinéennes que de l'Armée révolutionnaire de Bougainville, se sont déclarés favorables à un statut constitutionnel qui reconnaîtrait leur spécificité au sein du corps politique papouan-néo-guinéen. Pour leur part, les autorités papouanes-néo-guinéennes ont exprimé la crainte que des concessions dans ce domaine risquent d'encourager des exigences analogues dans d'autres parties de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pays qui, étant donné sa géographie et sa multiplicité tribale et linguistique, est la proie de fortes tendances centrifuges.

#### IV. CONCLUSIONS

15. Les visites effectuées par son Représentant ont permis au Secrétaire général de se faire une idée plus précise de la situation à Bougainville, des positions des différentes parties au conflit et des perspectives d'un règlement politique global. Sur la base des rapports que son Représentant lui a soumis, le Secrétaire général estime que d'importantes mesures ont été prises par le Gouvernement papouan-néo-guinéen, en particulier depuis septembre 1994, pour progresser vers un règlement pacifique du conflit; ces mesures selon lui doivent être complétées dans les mois qui viennent.

Bien qu'il soit conscient de la complexité des causes immédiates et profondes du conflit et qu'il ne sous-estime pas les difficultés qu'il y a à trouver une solution qui satisfasse les aspirations des Bougainvilliens tout en respectant l'intégrité territoriale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Secrétaire général trouve encourageant le désir largement exprimé par tous les intéressés de tourner la page et de mettre un terme à six ans de violence et de perturbations économiques et sociales. Malgré le fait que des allégations précises de violations récentes des droits de l'homme aient été portées à l'attention de son Représentant, le Secrétaire général a l'impression que nombre de ces violations a sensiblement diminué dans l'Ile depuis septembre dernier. C'est pour ces raisons que le Secrétaire général n'a pas jugé approprié de désigner un représentant spécial investi du mandat envisagé au paragraphe 7 de la résolution 1994/81. Le Secrétaire général reste prêt à prêter son concours, si on le lui demande, dans l'avenir.

-----